

MODIFICATION D'UN PLAN D'ÉTUDES

Nom :	Prénom :	Matricule :
MI <input type="checkbox"/> DESS <input type="checkbox"/> M.Ing. <input type="checkbox"/> M.Sc.A. <input type="checkbox"/> Ph.D. <input type="checkbox"/>	Programme :	
Option ou orientation :	Microprogramme :	
Directeur d'études ou de recherche :		
Codirecteur :	Codirecteur :	

MODIFICATION DU PLAN D'ÉTUDES (Article 6.2 des règlements des études supérieures)

Les modifications peuvent impliquer seulement des cours auxquels l'étudiant ne s'est pas encore inscrit ou qu'il a dû abandonner. (Article 6.2.2)

L'étudiant a la responsabilité d'effectuer lui-même toute modification (ajout ou retrait) à son choix de cours par l'intermédiaire de son dossier étudiant. Les cours choisis par le Web qui ne correspondent pas au plan d'études, sont automatiquement identifiés dans la catégorie HORS PROGRAMME.

La date limite pour modifier la catégorie d'un cours est de dix jours après le début des cours.

	Institution	Trimestre	Sigle	Titre	Catégorie de cours (OBL, COMP, HP)	Crédits
ENLEVER						
AJOUTER						

Signature de l'étudiant

Date

Signature du directeur d'études ou de recherche

Date

Coordonnateur des programmes d'études supérieures

Date

RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT

Signature autorisée du Registrariat

Date